



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 72964

Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées sur la question du remboursement par la sécurité sociale des appareils auditifs pour les personnes devenues malentendantes. Actuellement, un seul appareil (pour une seule oreille) est remboursé, d'ailleurs à un taux très faible par rapport à la dépense réelle. Certaines déclarations ministérielles ont laissé espérer à ces personnes la possibilité d'un remboursement du deuxième appareil lorsqu'il est nécessaire, ce qui est le plus souvent le cas. Elle lui demande où en est cette possibilité d'améliorer les conditions de vie des personnes malentendantes.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Idrac](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72964

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 849